



Commission du développement des territoires

2212 - Développement local des bourgs-centres

Subventions de centralité urbaine (2e tranche 2014)

Rapport n° CP/2014/308

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Dans le cadre des contrats de territoire et en vue de favoriser un aménagement harmonieux et durable du territoire bas-rhinois, le Conseil Général a adopté une priorité partagée relative aux enjeux de centralité urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subvention à ce titre, pour le territoire de la Région de Saverne.

La politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin constituée de Strasbourg et des pôles secondaires de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), ainsi que des villes-centres et des bourgs-centres du reste du département.

Permettant notamment de bonifier le financement d'opérations d'investissement éligibles au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général, les crédits correspondants visent d'une part à développer des fonctions de centralité assurées au profit de l'ensemble du territoire et, d'autre part, à combler des lacunes en termes d'équipements et de services.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention pour une opération en annexe, inscrite au contrat de territoire de la Région de Saverne.

Cette opération émerge à l'AP BOURGCENTR 2013/1

- montant de l'AP : 5 000 000 euros ;
- montant disponible sur l'AP : 4 035 887,54 euros ;
- montant proposé : 72 000 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36993	204-204142-30	1 000 000,00 €	968 331,76 €	72 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 72 000 € à la commune de Dettwiller, dans le cadre du volet centralité urbaine du contrat de territoire de la Région de Saverne.

Le versement de cette subvention s'effectuera au profit du maître d'ouvrage, sur présentation et au prorata d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable public.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL